



Rennes, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

## Le foncier économique breton en 2011 : une faible visibilité sur les surfaces à court et moyen terme

La pression foncière s'est renforcée au cours de ces dernières années comme le prouvent les problèmes récurrents de conflits d'usage des espaces. Dans le contexte de mise en place de la conférence pour une nouvelle stratégie foncière en Bretagne, la CCI de Bretagne vient d'actualiser son étude sur les capacités d'accueil des entreprises à l'horizon 2020 dans les zones d'activités d'intérêt régional (ZIR). Elle y présente ses préconisations.

Cette photographie de l'occupation des zones et de la localisation des surfaces actuellement disponibles ou en projet, conforte le rôle d'observatoire au service de la compréhension, de l'anticipation et de la prise de décision des acteurs publics.

### Le taux d'occupation

- Les zones d'intérêt régional sont occupées à 89 %.
- 27 % des ZIR sont totalement saturées.

### Les surfaces viabilisées disponibles

- Les surfaces immédiatement disponibles le sont autour des agglomérations, le long des axes routiers majeurs, ou à proximité des ports et aéroports.
- Le littoral sud dispose de peu d'espaces disponibles. Ces derniers sont plus nombreux dans l'Est de la Bretagne.

### Surfaces potentielles mises à disposition à long terme

- 2 056 ha d'extensions sont prévus, ainsi que 415 ha de projets de nouvelles ZIR. Le besoin annuel est estimé à 393 ha.

La CCI de Bretagne, s'appuyant sur les enseignements de cette étude, porte 5 préconisations pour une politique foncière prenant en compte les besoins des entreprises :

1. **Anticiper la demande de foncier économique** afin de disposer du foncier nécessaire au développement des activités économiques et mettre en œuvre un schéma régional des zones d'activités.
2. **S'appuyer sur l'observatoire** dédié au foncier économique de la CCI de Bretagne
3. **Garantir les besoins de l'économie productive** sans hypothéquer les terres agricoles, avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR).
4. **Optimiser l'espace** par une utilisation raisonnée et la requalification de friches.
5. **Créer un concept de zone d'activité innovante.**

La synthèse avec les préconisations des CCI de Bretagne et l'intégralité de l'étude 2011 sont disponibles sur [www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr) dans la rubrique « Territoires » ou « Publications ».

### Contact presse :

Claire GODIN : [claire.godin@bretagne.cci.fr](mailto:claire.godin@bretagne.cci.fr) - Tél : 02 99 25 41 82

Nicolas CAVAGNI : [nicolas.cavagni@bretagne.cci.fr](mailto:nicolas.cavagni@bretagne.cci.fr) - Tél : 02 99 25 41 35